

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1479**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Tapissier décorateur (BTM)

Nouvel intitulé : Tapissier – décorateur : option garniture, option couture (BTM)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Président de l'APCM, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

241v Dentellerie, broderie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le tapissier-décorateur options garniture, couture, exerce les grandes activités décrites ci-dessous : 1- Préparation de tous les éléments nécessaires à la réalisation du travail en atelier, ou en extérieur : prise de mesures, tracé des pièces, approvisionnement du poste de travail à l'atelier ou sur le chantier

2- Réalisation dans le respect des règles de l'art et d'après la demande du client de :

- tout ouvrage de coupe et de couture : rideaux, voilages, dessus de lit, tapis de table, oreillers, coussins, totalité des décors à plat ou en volume (option couture)

- tout ouvrage de garniture traditionnelle et contemporaine, de couverture : siège, mobilier garni, literie et pose de tentures, décor d'ameublement (option garniture)

3- Organisation du déroulement rationnel du travail en atelier ou à l'extérieur

4- Conseil à la clientèle

5- Gestion des coûts

6- Animation d'équipe.

Les compétences attestées par ce titre intègrent des connaissances liées aux techniques et technologies utilisées, à l'environnement de la fabrication ainsi qu'à des méthodologies et des savoir-faire spécifiques dans 2 grands domaines.

1) Composante production :

Les titulaires de la certification sont capables de:

- Concevoir des éléments de décor, concrétiser un projet de décoration à travers un dessin technique et esthétique

- Mettre en oeuvre toutes les techniques de fabrication au service d'une production de qualité : patronnage, coupe, assemblage couture sur tout support (option couture), garnissage et couverture (option couverture), pose, installation

--- maîtrise des savoirs professionnels et technologiques du métier et les connaissances associées (histoire de l'art et des styles, dessin d'art, dessin technique, connaissance des matériaux, des équipements)

2) Composante transversale :

- Maîtriser les coûts de fabrication

- Adapter sa production en fonction de la demande du client et du marché

- Organiser son travail et celui des collègues pour optimiser la gestion de la production

- Animer une équipe pour développer ses compétences et son efficacité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de l'ameublement, métiers d'art.

Types emplois accessibles : - tapissier décorateur,

- tapissier-garnisseur,

- tapissier en siège,

- tapissier d'ameublement,

- artisan tapissier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1806 : Tapisserie - décoration en ameublement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification n'est accessible qu'à partir du CAP tapissier d'ameublement ou à défaut d'une expérience professionnelle de 3 ans dans le métier :

A/ Après une formation

La délivrance de la certification repose sur un examen terminal comprenant une série d'épreuves :

1) Domaine production

- Une épreuve de technologie consistant en une série de questions relatives aux différents thèmes de connaissances technologiques appliquées au métier et aux techniques de production (connaissance des matériaux, calcul de métrage)
- Une épreuve de pratique professionnelle
- Une étude de prix
- Une épreuve de dessin technique, dessin d'art et de connaissance de l'art
- Une évaluation des acquis pratiques en entreprise, effectuée en situation de travail par le chef d'entreprise/Maître d'apprentissage pour les candidats issus de l'apprentissage.

2) Domaine transversal

- Une étude de cas
- Un exercice oral de résolution de problèmes
- Un mémoire et sa soutenance
- Une épreuve orale de langue vivante professionnelle

Le BTM est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves sans note éliminatoire. Une part importante est donnée aux épreuves du domaine production et notamment à la pratique professionnelle.

B/ Par la validation des acquis de l'expérience

Les outils sont en cours d'élaboration

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		- représentants de la professions (80%) - formateurs chargés de la préparation au Brevet technique de métiers (20%)
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : BM : les titulaires du BTM tapissier décorateur option couture sont dispensés par équivalence de la partie professionnelle du BM tapissier d'ameublement	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 mars 1999 publié au Journal Officiel du 27 mars 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Liste des sites labellisés arrêtée au 29 mai 2001.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Liste des sites labellisés arrêtée au 13 mai 2002

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations contacter les chambres de métiers et de l'artisanat citées ci-dessous en composant le 0825 36 36 36 suivi du numéro de département de la CMA concernée

Lieu(x) de certification :

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) 12, avenue Marceau
75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Chambres de métiers et de l'artisanat: Indre et Loire (37), Nord (59)

Historique de la certification :

Certification suivante : Tapissier - décorateur : option garniture, option couture (BTM)